

Fonctionnement du service de psychiatrie 5A

Pour faciliter votre séjour dans notre service, voici quelques informations concernant nos habitudes de fonctionnement :

Distribution des repas

Les repas sont distribués entre 8h et 8h30, entre 12h et 12h30, et entre 17h et 17h30. Vous avez la possibilité de manger, soit dans la salle commune, soit dans votre chambre. Quel que soit votre choix, nous vous demandons de ramener votre plateau dans le chariot.

Traitements

Les traitements du matin (9h) du midi (12h) sont distribués dans vos chambres. Les traitements du soir (17h) et du coucher (entre 21h30 et 23h) sont à venir chercher au bureau infirmier. Nous vous conseillons fortement de vous coucher dans la demi-heure qui suit la prise de vos médicaments afin de bénéficier au maximum de leurs effets.

Activités

En semaine, un programme d'activités est affiché à votre intention. Même si vous n'avez pas signé de programme d'activité obligatoire, nous vous conseillons vivement d'y participer. Les télévisions ne sont disponibles qu'à partir de 12h.

Utilisation du fumoir

Le fumoir est réservé aux patient(e)s hospitalisé(e)s. Il est fermé au moment des visites, ainsi que la nuit, de 23h30 à 5h30. Cet endroit ne doit servir qu'à fumer. Nous vous demandons donc de ne pas y apporter de la nourriture ou des boissons et de n'y rester que le temps de votre cigarette, une salle de séjour est à votre disposition pour y rencontrer d'autres personnes. Le fumoir est le seul endroit du service où il est permis de fumer.

Usage des appareils électroniques

Le volume de toute source sonore doit être réduit en soirée et interrompu à 23h afin de permettre le sommeil de tous. A 23h30 maximum, nous vous demandons de vous mettre dans les meilleures conditions pour dormir. Dans un souci de discrétion et de respect des autres, nous vous demandons également de ne pas écouter votre musique, ni de réaliser de vidéoconférences dans le couloir.

Visites

Les heures de visites et/ou de sorties sont susceptibles d'être régulièrement modifiées. Nous vous demandons, ainsi qu'à votre entourage, de respecter les horaires en vigueur au moment de votre hospitalisation.



Objets de valeurs

Les objets de valeur et votre argent restent sous votre entière responsabilité. Nous vous conseillons de ne garder que le strict nécessaire.

Hygiène et habillement

Nous vous demandons de porter une tenue correcte et adaptée dans le service. Des douches sont à disposition pour la toilette selon un horaire défini.

Chambres

Le service dispose de chambres doubles. Des changements de chambres peuvent avoir lieu pendant l'hospitalisation sur décision du personnel soignant.

Comportements proscrits au sein du service de psychiatrie 5A

1. Non-respect de la charte des droits et responsabilités des patients du CHU Tivoli

La charte des droits et responsabilités des patients du CHU Tivoli se traduit par le fait de communiquer des informations correctes au personnel, de s'engager à suivre les recommandations du personnel, de respecter le personnel et les autres patients et de respecter les locaux, le matériel et les infrastructures

2. Comportements agressifs ou dénigrants

Les remarques dénigrantes ou discriminatoires, les comportements agressifs ou d'autres formes de menaces à l'égard des collaborateurs, stagiaires et bénévoles n'ont pas leur place au sein de l'hôpital et compromettent la relation de confiance établie. Il est donc demandé à toute personne d'adopter à tout moment un comportement courtois et constructif vis-à-vis des autres, quels que soient leur métier, fonction ou qualification.

3. Actes de vandalisme ou de violence

Les actes de vandalisme au sein du service sont proscrits. Chaque acte sera rapporté à la police et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

4. Relations intimes avec les autres patients

Bien que le séjour soit communautaire, nous ne pensons pas que son but soit de vous créer de nouvelles relations amicales ou amoureuses. Dans ce cadre, les relations sexuelles ou des signes de proximité physique ne sont pas acceptées.

Il est interdit de se rendre dans les chambres des autres patients.



5. Abus de substance et de médicaments non prescrits

La consommation et l'apport d'alcool, de drogue, et de médicaments dans le service sont totalement proscrits.

Non-respect des règles

Tout comportement inadéquat qui contreviendrait aux devoirs susmentionnés fera l'objet de mesures circonstanciées pouvant conduire à l'exclusion du service.

